

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 18 Contre : Abstentions : 5

Date d'affichage
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre 2026 à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 18 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. PUGNETTI Christophe, M. DUFOUR Jean-Michel, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. PAILLART Vincent, Mme DOUAT Karine, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme TROUETTE Corinne à Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. LOUBET René à M. PAILLART, M. GENSAC à M. LAPISSE Michel, Mme GROSJEAN Véronique à M. DARROUX Jean-François, Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique, Mme RONCERAY Sandrine à Mme ADDA Fatma.

Madame Fatma ADDA est désignée secrétaire de séance.

2026.07.07 – FIXATION DE TARIFS SPECIFIQUES POUR DEUX SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2026-2027

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027, la Ville poursuit sa volonté de proposer au public une programmation diversifiée, accessible et de qualité, composée notamment de spectacles vivants et de concerts.

À la suite de la publication de la programmation de la saison culturelle 2026-2027, il convient de fixer les tarifs applicables à certains spectacles, afin de permettre leur intégration au dispositif de billetterie.

Deux rendez-vous culturels sont concernés par la présente proposition.

Le spectacle « LA VIE D'UN MAGICIEN », programmé le jeudi 17 décembre 2026, sera proposé selon les tarifs suivants :

- Tarif plein : 20 €
- Tarif réduit (- 18 ans) : 15 €

Par ailleurs, le concert « ADELANTÉ 4ET », programmé le vendredi 26 février 2027, sera proposé au public au tarif unique de 20 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia)

- **APPROUVE** les tarifs spécifiques applicables au spectacle « LA VIE D'UN MAGICIEN », fixés à 20 € en tarif plein et 15 € en tarif réduit (- 18 ans) ;
- **APPROUVE** le tarif unique de 20 € pour le concert « ADELANTÉ 4ET » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les mesures nécessaires à l'application de ces tarifs dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gers. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Extrait certifié conforme.

La Secrétaire,

Fatma ADDA



Fait à MIRANDE, le 25 septembre 2026

Le Maire,
Bernard DOREY



